

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1. HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE

Le secrétariat de l'école est ouvert : A.M. : de 7 h 45 à 11 h 45

P.M. : de 12 h 45 à 15 h 45

## 2. COMMENT COMMUNIQUER AVEC NOUS

École : 418 686-4735 poste 3

Télécopieur : 418 622-4167

Adresse courriel de l'école : [ecole.st-albert@cssc.gouv.qc.ca](mailto:ecole.st-albert@cssc.gouv.qc.ca)

Site web : [cscapitale-ecole-st-albert-le-grand.ca](http://cscapitale-ecole-st-albert-le-grand.ca)

Service de garde: 418 686-4735 poste 2

Adresse courriel du service de garde : [sgarde.st-albert@cssc.gouv.qc.ca](mailto:sgarde.st-albert@cssc.gouv.qc.ca)

## 3. HORAIRE DES CLASSES : Notez qu'il est important que l'élève soit présent à l'heure d'arrivée.

PRÉSCOLAIRE	
Arrivée des élèves porte #11*	<b>8 h 05</b>
Entrée des élèves	8 h 05
Avant-midi	8 h 10 à 11 h 20
Départ des élèves porte #3*	<b>11 h 20</b>
Arrivée des élèves porte #11*	<b>12 h 55</b>
Entrée des élèves	12 h 55
Après-midi	13 h à 14 h 27
Départ des élèves porte #3*	<b>14 h 27</b>

\*Qui ne fréquentent pas le service de garde.

PRIMAIRE	
Arrivée des élèves sur la cour*	<b>8 h</b>
Entrée des élèves	8 h 05
Période 1	8 h 10 à 9 h 10
Période 2	9 h 10 à 10 h 10
Récréation	10 h 10 à 10 h 30
Période 3	10 h 30 à 11 h 30
Départ des élèves*	<b>11 h 30</b>
Arrivée des élèves sur la cour*	<b>12 h 50</b>
Entrée des élèves	12 h 55
Période 4	13 h à 14 h
Récréation	14 h à 14 h 20
Période 5	14 h 20 à 15 h 20
Départ des élèves*	<b>15 h 20</b>

\*Qui ne fréquentent pas le service de garde.

SERVICES SPÉCIALISÉS : PETIT PRINCE	
Accueil des élèves porte #11*	<b>7 h 55</b>
Entrée des élèves	7 h 55
Période 1	8 h à 9 h
Période 2	9 h 10 à 10 h 10
Récréation	10 h 10 à 10 h 30
Période 3	10 h 30 à 11 h 30
Départ des élèves porte #11*	<b>11 h 30</b>
Arrivée des élèves*	<b>12 h 40</b>
Entrée des élèves	12 h 40
Période 4	12 h 45 à 14 h
Récréation	14 h à 14 h 20
Période 5	14 h 20 à 15 h 20
Départ des élèves porte #11*	<b>15 h 20</b>

\*Qui ne fréquentent pas le service de garde.

#### **4. BRIGADIERS**

Deux brigadiers adultes assurent la sécurité aux abords de l'école :

- À l'angle de la 4<sup>e</sup> avenue et des Peupliers Est
- À l'angle de la 1<sup>re</sup> avenue et des Peupliers Est

#### **5. À QUELLE HEURE MON ENFANT PEUT-IL ÊTRE PRÉSENT SUR LA COUR ?**

La surveillance est assurée quotidiennement :

- Aux entrées de 8 h à 8 h 05
- Le midi de 12 h 50 à 12 h 55
- Aux récréations
- Aux abords des autobus à l'avant de l'école de 15 h 20 à 15 h 30

**Pour les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde, l'école n'assumera aucune responsabilité en dehors des heures de surveillance mentionnées ci-haut. De plus, le parc-école est à l'usage exclusif du service de garde jusqu'à 18 h.**

#### **6. ABSENCES**

Lorsqu'un enfant est d'âge scolaire, il doit obligatoirement fréquenter l'école. Si un enfant doit s'absenter, **les parents doivent communiquer avec le secrétariat de l'école** pour informer du retard ou de l'absence. Vous pouvez justifier l'absence de votre enfant via l'application Portail Parents (Mozaïk).

Dans le cas d'une absence prévue : les parents font parvenir une note écrite au professeur de leur enfant et préviennent le secrétariat de l'école.

Dans le cas d'une absence imprévue : les parents doivent téléphoner à l'école au **418 686-4735 poste 3** et au service de garde **418 686-4735 poste 2**

Si votre enfant doit quitter avant la fin des classes, vous pouvez, à l'avance, écrire une note à l'enseignant(e) pour l'informer ou vous présenter à l'avance, au secrétariat, pour que l'on puisse aviser en classe qu'il doit quitter.

#### **7. MÉDICAMENTS**

Pour donner une médication à votre enfant, le personnel de l'école doit obtenir de votre part l'autorisation écrite (document prévu à cette fin) ainsi que le médicament avec l'étiquette de la pharmacie et la posologie. **La dose du médicament à donner doit être déjà prête dans une dosette et/ou seringue si c'est un médicament liquide.** Le personnel de l'école ne peut préparer de dose.

#### **8. CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

Tout au long de l'année, il est extrêmement important de signaler tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone au secrétariat afin que la mise à jour des dossiers des élèves soit faite et que les dossiers soient conformes. Vous devez également penser à informer la responsable du service de garde.

## 9. **RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES**

L'école encourage les parents à se prévaloir d'une assurance-accident. Rappelons que l'école ne défraie pas les coûts du transport des élèves par ambulance en cas d'accident. Ces frais sont à la charge des parents.

## 10. **OBJETS DE LA MAISON (écouteurs audio et clé USB)**

Les objets de la maison ne sont pas permis à l'école dont le téléphone cellulaire. Par ailleurs, les éléments suivants sont acceptés si le parent souhaite les fournir à son enfant : clés USB, écouteurs audio.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Il est interdit d'apporter des objets personnels (jouets, ballons, bijoux, jeux vidéo, mp3, Ipod, etc.) sans l'autorisation de l'enseignant. Les cellulaires, les appareils-photos et tous les autres objets de ce type sont strictement interdits. Ils seront immédiatement confisqués et remis après avoir communiqué avec le parent.

## 11. **FERMETURE IMPRÉVUE DE L'ÉCOLE**

Au cours de l'année scolaire et pour des raisons imprévisibles, il peut arriver que l'école soit fermée. Ces circonstances pourraient amener un retour prématuré des élèves à la maison. En cas de fermeture annoncée en cours de journée, le service de garde demeure ouvert jusqu'au départ du dernier élève. Par ailleurs, en cas de fermeture annoncée tôt le matin, le service de garde demeurera fermé. Si vous avez un compte via Facebook, nous vous invitons à vous abonner à la page de l'école !

## 12. **VISITE À L'ÉCOLE**

Par mesure de sécurité pour vos enfants, nous vous demandons d'emprunter la porte principale située à l'avant (porte numéro 1) et **de vous présenter directement au secrétariat de l'école**. Une rencontre spontanée avec un membre du personnel est impossible. Par conséquent, il est donc obligatoire de communiquer avec la personne concernée afin de fixer un rendez-vous. **En tout temps, il est strictement interdit de circuler dans l'école sans autorisation**. Lors de votre présence, nous vous demandons de respecter le climat calme de l'école.

## 13. **PRÊT DE LIVRES ET DE MANUELS**

L'école met à la disposition des élèves des manuels de classe et des livres de bibliothèque. Ces objets doivent être utilisés avec soin. Des frais pourront être exigés en cas de perte, de bris ou d'usure prématurée. Si c'est le cas, les frais seront ajoutés sur la facture des frais scolaires de l'année courante.

#### **14. COMPOSITION D'UNE COLLATION SANTÉ**

Une collation santé est un complément alimentaire qui fournit de l'énergie entre deux repas, sans toutefois couper l'appétit pour le repas suivant. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, les enfants et les adolescents en pleine croissance en ont souvent besoin. Elle doit être constituée d'aliments faisant partie d'au moins un des quatre groupes suivants :

> Les légumes et fruits ainsi que les produits céréaliers contiennent principalement des glucides (qui fournissent rapidement de l'énergie à l'organisme et au cerveau) ainsi que des vitamines, des minéraux et des fibres alimentaires.

> Les laits et substituts contiennent des glucides et des protéines et fournissent le calcium et la vitamine D nécessaires à la santé des os et des dents.

> Les viandes et substituts contiennent principalement des protéines, permettent d'être rassasié pendant une plus longue période et assurent la croissance des os, des muscles et des autres tissus.

**Tous les aliments pouvant contenir des traces de noix et/ou d'arachides sont interdits** en tout temps en raison des allergies alimentaires sévères. Nous recommandons aux parents d'insister auprès de leurs enfants pour qu'il n'y ait aucun échange de nourriture.

#### **15. ACTIVITÉS EN DEHORS DE L'ÉCOLE**

Au cours de l'année scolaire, les élèves ont parfois l'occasion de participer à des sorties éducatives qui se dérouleront à l'extérieur de l'école. Ces activités sont un enrichissement au programme d'études, donc elles sont obligatoires. Nous insistons pour que l'ensemble de nos élèves y participent. Dans le cas contraire, l'élève doit se présenter à l'école.

#### **16. CODE VESTIMENTAIRE**

L'élève doit être proprement et convenablement vêtu selon la température. Il est souhaité que chaque élève possède deux paires de chaussures sécuritaires incluant les espadrilles d'éducation physique. La camisole à fines bretelles est interdite et le chandail doit recouvrir le ventre et le dos. Les jupes et les bermudas se portent, au plus court, à la mi-cuisse.

Aucun vêtement avec des signes de violence ou expressions haineuses ne sera toléré. Aucun accessoire incitant à la violence tels que chaînes de pantalon, bracelets et colliers munis de pics, bagues à motifs violents ou tout autre objet jugé dérangeant ou non sécuritaire (tel que certains piercing) ne sera accepté.

Les vêtements ou accessoires imprimés doivent être conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion et de diversité prônées par l'école dans le cadre de sa mission éducative.

Les vêtements ou accessoires aux imprimés de nature discriminatoires sont interdits.